

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:      Mme LOUISE BOUCHER, présidente  
                                 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire  
                                 M. MARIO DUMAIS, commissaire  
                                 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 29  
ADDENDA

---

Séance tenue le 3 décembre 2002, à 19 h 30  
Salle de l'OTJ de Saint-Omer  
106, route 132  
Saint-Omer

Il y a eu adressée, puis ça, ça nous a été rapporté par les producteurs, une correspondance venant du central du ministère de l'Environnement les informant des modifications du règlement, leur disant à peu près ceci : bon, pour les entreprises de plus de seize cents kilos (1600 kg), produisant plus de seize cents kilos (1600 kg) de phosphore, et pour lesquelles il y avait plus de quinze hectares (15 ha) en production autres que fourragers, ils devaient produire le bilan phosphore pour juin 2003.

Si on prend ça à la lettre, puis on regarde, on a à peu près trois cent vingt-cinq (325) entreprises, on arrondit à peu près, on a trois cents (300) entreprises à peu près qui sont interpellées par cette directive.

Et on leur dit aussi que s'ils n'ont pas d'analyse de sol, on prend pour acquis comme exigence qu'il va falloir prendre des analyses de sol comme s'ils étaient riches ou excessivement riches, donc au-delà de cinq cents kilos (500 kg) de phosphore à l'hectare.

La réalité tangible que nous vivons, bon, on voit très bien trois cents (300) bilans phosphore à produire, on n'a pas l'expertise professionnelle d'un Club-conseil, qui a d'autres choses aussi à faire, les gens qui sont au ministère de l'Agriculture en ont amplement à gérer, et les producteurs reçoivent une telle missive.

Donc comment peut-on les rassurer, ces producteurs, et leur signifier qu'ils sont pas victimes d'une psychose engendrée autour de la production porcine, et de les rassurer, parce que je pense que c'est un élément qui est quand même assez important!

Juste pour illustrer l'impact que ça peut avoir, ça a peut-être pas de lien direct, mais il y a un certain effet, pour prendre un exemple qui est voisin d'ici, à Nouvelle qui est la municipalité voisine, il y avait l'an passé sept (7) entreprises laitières, il n'en reste que trois (3).

Pourtant, si on réfère, puis une question purement environnementale, la qualité des eaux qui est l'indice suprême sur la qualité ou l'impact d'une activité sur l'eau, j'ai ici le rapport qui vient du ministère de l'Environnement qui traitait, il en a fait mention pour les principales rivières de la région, la rivière Nouvelle a été identifiée, et l'eau était de très bonne qualité. Donc on peut voir que l'impact environnemental de ces entreprises-là n'était pas tel à perturber de façon si drastique le milieu.

Mais le fait est que devant cette incertitude et ces exigences que les entreprises ont vécues, des entreprises aussi qui, si on regarde les statistiques, sont en deçà de la production provinciale, donc des entreprises qui ont très peu de marge financière, elles sont prises, des fois, devant des choix déchirants.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Donc votre question, c'est de savoir qu'est-ce qui est prévu avec la réglementation, pour permettre entre autres aux producteurs de faire leur bilan phosphore?

Je soussignée, DENISE PROULX, certifie sous mon serment d'office que la correction apportée (ligne 835: seize cents kilos) est bien la traduction de mes notes sténographiques.

Denise Proulx,  
Sténotypiste officielle.